

**Projet d'établissement d'un lieu
d'enfouissement sanitaire à Matane**

**Mémoire présenté au B.A.P.E. par la
Municipalité de Sainte-Paule, dans la MRC de Matane**

L'intérêt que nous portons au projet tient du fait que la Municipalité de Sainte-Paule, malgré qu'elle possède un dépôt en tranchées qui a une durée de vie de plusieurs années encore, sera forcée d'adhérer au L.E.S. de Matane puisqu'elle se situe à l'intérieur du 100 km décrété par le ministère de l'Environnement

Pour le ministère de l'Environnement, le fait de construire un méga site d'enfouissement pour quatre MRC à Matane réglera le problème des ordures pour les cinquante prochaines années pour ces MRC.

Si cette solution semble plaire à la majorité des futurs utilisateurs qui seront desservis par ce site, il reste que ce projet est loin d'avoir l'assentiment de la population de la Ville de Matane, qui, avec raison a développé le syndrome du «pas dans ma cour».

Nous croyons que le ministère de l'Environnement doit envisager d'autres solutions pour les petites municipalités afin que la facture ne soit pas trop salée pour leurs contribuables.

Il y a dans la MRC de Matane seulement six municipalités qui possèdent leur lieu d'élimination de déchets et qui ont des coûts raisonnables de cueillette et de destruction des déchets domestiques. Les citoyens de ces municipalités sont en droit de demander que leur dépôt en tranchées soit exploité jusqu'à pleine capacité. Pour prolonger la durée de vie de leur dépôt en tranchées ces municipalités pourraient et même devraient implanter la cueillette sélective pour les déchets recyclables.

La préoccupation des citoyens face à une ascension fulgurante des coûts pour la destruction des ordures est justifiée et cela les inquiète grandement. Sur ce point, la régie intermunicipale n'a pas fait de prévisions de coûts. Seulement le coût d'enfouissement a été évalué. Il est donc justifié de prévoir que le coût

d'enfouissement pourrait être doublé et même triplé en tenant compte des coûts reliés au transport, à la cueillette et autres frais inhérents.

Notre deuxième préoccupation est celle des «dépôts sauvages». Il y aura certainement dans nos municipalités rurales, qu'elles soient près ou loin du futur site, des dépôts sauvages le long des chemins municipaux et des chemins forestiers, de même que sur les lots à bois. Comme nous le savons tous, un dépôt sauvage commence par un amas de branches et cela finit par des électroménagers. Ce fléau reviendra en force, car 100 km c'est très loin lorsqu'un citoyen fait le ménage de son garage. Les gens ne se déplaceront pas aussi loin. Ne pas tenir compte de ce fait serait une grave erreur, car il y aura des frais pour le nettoyage de ces dépôts sauvages.

Une autre préoccupation pour nous c'est le recyclage. La Régie intermunicipale n'a pas déterminé quel serait le niveau de recyclage nécessaire pour atteindre les cinquante ans d'exploitation du futur site de Matane. De bonnes mesures de recyclage diminueraient de beaucoup la quantité de déchets qui serait apportée au futur site.

Il ne faut pas oublier que la présence d'un site à Matane qui desservirait les MRC avoisinantes apportera un achalandage élevé de transporteurs lourds sur le réseau routier des municipalités limitrophes à Matane.

Pour conclure, trop souvent les ministères et leurs représentants décident de ce qui est bon pour nous, sans tenir compte des coûts et nous les imposent sans trop de consultations. Les solutions pour les grandes villes et les agglomérations urbaines ne s'appliquent pas nécessairement aux petites municipalités rurales. Il faut tenir compte des citoyens qui vivent en milieu rural et prendre le temps d'examiner d'autres alternatives que les méga projets.

La Municipalité de Sainte-Paule s'occupe, depuis plus de trente ans, de l'élimination des déchets domestiques de ses contribuables. Elle possède un dépôt en tranchées qui a une durée de vie d'au moins 20 à 25 ans encore. Elle demande d'utiliser son dépôt en tranchées pour le reste de sa vie utile, afin que ses contribuables ne soient pas confrontés à payer des factures inutilement élevées pour les prochaines années.

Sainte-Paule, le 11 juin 2003.

*Yvan Côté,
Maire*